

Résolution du 21 février 2012 de MM. Sylvain Thévoz, Pascal Spuhler, Mmes Salika Wenger et Vera Figurek : «Pour un prix fixe du livre».*PROJET DE RÉSOLUTION**Exposé des motifs*

Le 11 mars prochain, le peuple est appelé à voter sur le prix fixe du livre et, donc, directement pour la survie des librairies et des librairies. En effet, sans prix fixe du livre (qui ne coûtera pas un centime en subvention ou en intervention étatique, hormis la surveillance de Monsieur Prix), le service, la gratuité du temps offert par les libraires qui font la qualité non exclusivement commerciale de leur travail (mais qui a un coût, pourtant) va disparaître. Sans cette loi, ces espaces de vente diversifiés, qui sont aussi des lieux de rencontre, de partage, de lecture et de création, sont à moyen terme condamnés.

A Genève, les librairies Forum, Artou, Panchaud et Descombes, et tout récemment la librairie du Musée d'art et d'histoire, ont dû mettre la clé sous le paillason pour des raisons économiques, appauvrissant d'autant le maillage culturel.

Le livre n'est pas un produit comme un autre. Les services culturels qu'assurent les librairies sont un bénéfice collectif à garantir. Dire oui au prix fixe, c'est maintenir des points de vente humains qui assurent une mise en vitrine d'ouvrages divers non exclusivement *mainstream*. C'est empêcher l'instauration d'une situation de monopole qui serait causée par la disparition des librairies indépendantes. C'est aussi valoriser l'accès à la culture pour toutes et tous et favoriser de petites entreprises qui forment des employés locaux. C'est ouvrir les possibilités de choix des lecteurs et leur permettre de bénéficier d'un savoir-faire à prix garanti. Bénéfice absolu pour le consommateur. Ce dernier se voit dès lors proposer une diversité et un accès facilité au livre pour un prix moindre et un service de qualité préservée.

Considérant:

- que la loi sur le prix unique (fixe) du livre:
 - favorise l'accès à la culture, à la formation, à un juste prix pour tous, pour tous les livres;
 - permet de maintenir un réseau dense et varié de points de vente;
 - soutient la survie économique de petites entreprises locales;
 - bénéficie à toute la chaîne du livre (écrivains, éditeurs, imprimeurs, librairies);
 - assure la publication d'un grand choix de livres suisses, genevois, et de livres à tirage restreint;
 - garantit le maintien d'emplois spécialisés;
 - sollicite le lecteur dans toutes sortes de lieux avec toutes sortes de livres d'ici et d'ailleurs qui nourrissent son esprit et suscitent sa curiosité;
- que les librairies indépendantes sont essentielles à la qualité de vie de nos quartiers;
- que la Ville de Genève s'engage depuis plusieurs années en la matière, via le règlement des plans d'utilisation du sol;
- que le soutien à la création constitue un large pan de la politique culturelle de la Ville de Genève, et que la diffusion et l'accès aux créations doivent être encouragés,

le Conseil municipal se prononce en faveur de la nouvelle loi fédérale sur la réglementation du prix du livre et invite les électrices et les électeurs de la Ville de Genève à voter dans ce sens le 11 mars 2012.